

Cas des mineurs surclassés en équipes seniors dans les compétitions régionales et départementales

Le 26/08/2021

Nous venons vous apporter un éclaircissement qui a toute son importance, en prévision de la reprise généralisée ce week-end des matchs officiels, pour éviter les éventuels contentieux.

En effet, une erreur a été commise dans la FAQ transmise la semaine dernière au sujet des joueurs mineurs surclassés en équipe seniors.

Autant, le pass sanitaire est imposé pour eux dès maintenant dans le cadre des championnats nationaux (cf protocole), autant il ne l'est pas et le sera simplement à partir du 1^{er} octobre, en ce qui concerne les compétitions régionales et départementales, dans le respect de la loi en vigueur.

Cette disposition est d'ailleurs mentionnée dans l'article paru sur fff.fr le 20 août dernier (<https://www.fff.fr/article/3261-competitions-les-protocoles-de-reprise.html>), à la suite de la validation des 2 protocoles par le Comité Exécutif de la FFF, et a été rappelée aux clubs dans le cadre du webinaire organisé mardi soir sur le dispositif #RETOURAUFOOT.